

N° 2025-04-05

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

11 AVR. 2025

ID : 011-211102595-20250410-2025_04_05-BF

Membres en exercice : 13

Membres présents : 11

Procurations :

VOTES :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 1

COMMUNE DE MOUSSOULENS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE du 10 Avril 2025

L'an deux mille vingt cinq , le dix du mois d'Avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Gérard VALLIER, Maire, dûment convoque le 2 AVRIL 2025

Présents : MM VALLIER Gérard – CHAZALMARTIN Régis – MME ESCANDE Valérie – M.KLEIN Cyril – MME MICOULEAU-SALVAIRE Marie-Cécile – Mme GRIFFITHS SAVELLI Susan - M. VERGE Jean-Luc — MM. RAMON Florian — MME HEMERY Sabine – M. BAUGUIL Jean-Louis– M. BONNEMORT Christophe –

Absents : MME CLEMENTE Emilie - M. PRADIER Jérôme

Mme Marie-Cécile MICOULEAU SALVAIRE est élue secrétaire de séance.

Objet : Vote du BUDGET M57 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612.1 à L1612.20 et L2311.1 à L2343.2 relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget,
Considérant l'obligation de voter le budget primitif 2024 avant le 15 avril.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

La conseil Municipal après en avoir délibéré vote POUR : 12 ABSTENTION : 1 CONTRE : 0

Le budget primitif 2024 est arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépense : 1 559 348.85 euros
Recettes : 1 559 348.85 euros

INVESTISSEMENT : Dépenses : 999 303.64 euros
Recettes : 999 303.64 euros

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
Signé : Gérard VALLIER



